

POURQUOI NOUS SOMMES TOUS DES "EMMERDEURS"

Réflexions à la suite de la séance du Conseil communal du 2 septembre 2025

La séance du 2 septembre fut un spectacle désolant et insultant. Des conseillers et conseillères communaux, au nom de loyautés obscures, refusant d'entendre ne serait-ce qu'un instant le point de vue des citoyens. Des membres du Conseil traitant d'autres membres de « traîtres » pour ne pas avoir suivi la ligne du groupe : une insulte directe à la démocratie et à la liberté de pensée.

Fermer les yeux sur les incohérences de transparence dont le Comité "**STOP** places de parc payantes pour les habitants de la Commune de L'Abbaye "a été victime, tout en reprochant à notre Comité citoyens de « donner trop de travail » à la Municipalité et à son conseil communal, relève d'une incompréhension totale du rôle d'un élu. **Depuis quand écouter et rendre des comptes est-il un fardeau ?**

Nous méritons mieux que des élus qui se ferment au dialogue, méprisent les inquiétudes citoyennes et considèrent la démocratie comme un dérangement.

LES RÉUNIONS D'INFORMATION (2022)

Nous avons participé activement aux séances de présentation du nouveau règlement sur le stationnement, projet censé être appliqué de manière uniforme dans les trois communes de la Vallée de Joux.

Cependant, ces séances se sont révélées être davantage des monologues que de véritables échanges. Malgré les annonces faites quant à une « écoute des citoyens », aucune remarque ni suggestion formulée par les habitants n'a été prise en considération.

C'est dans ce contexte qu'est né le Comité **STOP** aux places de parc payantes pour les habitants de L'Abbaye.

LE RÉFÉRENDUM AVORTÉ

Inutile de dresser ici la liste exhaustive de nos démarches auprès de la commune, du tribunal cantonal ou du préfet, toutes destinées à contester la décision de la Municipalité de L'Abbaye déclarant notre référendum irrecevable. Concentrons-nous plutôt sur l'élément qui a tout fait basculer :

Le Comité **STOP** places de parc payantes pour les habitants de L'Abbaye était prêt à lancer son référendum. Restait une seule formalité : attendre l'approbation du règlement par la Cheffe du département des institutions et du territoire. Cette approbation, reçue par la Municipalité le **10 septembre 2024**.

Or, le **28 août 2024**, nous avons écrit noir sur blanc que ce document devait nous être transmis dès réception. Moins de quinze jours avant, donc.

Alors oui, nous rétorquera-t-on, « vous n'aviez qu'à visiter chaque jour le pilier public ou éplucher la Feuille des Avis Officiels du canton de Vaud ». Certes. Mais enfin, pourquoi naïvement avons-nous cru que nos autorités feraient leur devoir le plus élémentaire : informer en temps voulu ?

Un oubli ? Une distraction ? Ou, qui sait, un choix parfaitement assumé ?

Toujours est-il que l'article 7 de la Loi sur l'information (Publication en ligne et pilier public – LInfo ; BVL 170.21), *-même s'il ne s'agit que d'un avant-projet de loi sur les communes-* n'a pas été respecté. Et, visiblement... tout le monde s'en fiche !

Conclusion : Ainsi donc, le référendum n'a jamais vu le jour. Non pas par manque de volonté, ni par défaut d'organisation, mais simplement parce que l'information a été « égarée » en chemin. Trois mois de silence, et tout s'éteint dans l'indifférence générale.

Belle démonstration de démocratie participative : on nous explique doctement que « le peuple a toujours la possibilité de s'exprimer », mais encore faudrait-il qu'il soit mis au courant à temps.

Le 19 décembre seulement, comme de simples spectateurs, nous découvrons dans la Feuille d'Avis Officielle de la Vallée de Joux que le nouveau règlement sur le stationnement entre bientôt en vigueur. Trois mois de silence, et **voilà comment on enterre un référendum : discrètement, entre deux avis de naissances et une annonce de loto.**

RETOUR À LA SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2025

La séance méprisante du Conseil communal de L'Abbaye, tenue le 2 septembre, ne pouvait rester sans réponse ni précisions de notre part.

Alors, Chères Conseillères et Chers Conseillers communaux, de toute évidence, le constat est clair : vous n'avez qu'une vision tronquée – et souvent déformée – tant de la réalité que de nos démarches.

Puisque vous nous qualifiez, plus ou moins ouvertement, "d'emmerdeurs", reprenons calmement les faits, pour comprendre : "POURQUOI NOUS SOMMES TOUS DES EMMERDEURS "

- Parce que nous pensons aux citoyens et commerçants avant tout ?
- Parce que nous défendons les plus vulnérables ?
- Parce que nous privilégions le bien vivre ensemble ?
- Parce que nous refusons une différence de traitement dans la vallée ?
- Parce que nous ne pensons pas comme vous ?
- Parce que nous agissons dans un esprit de démocratie citoyenne ?

VIVENT LES EMMERDEURS !

COMPÉTENCES DU CONSEIL COMMUNAL

Lors de la séance du 2 septembre, le conseil communal a visiblement pris beaucoup de soin à éprouver notre manifeste : chaque ligne a été analysée, chaque destinataire vérifié -qui était de la commune, qui ne l'était pas, certains, horreur, n'étaient même pas suisses. Une démarche minutieuse... mais qui interroge : était-ce vraiment nécessaire pour comprendre le sens d'un manifeste ?

Il est essentiel de rappeler une distinction fondamentale que le conseil semble avoir confondue : un manifeste n'est pas une pétition.

Or :

- **Manifeste** : véhicule des idées, inspire et provoque la réflexion.
- **Pétition** : vise un objectif concret, récolte des signatures pour déclencher une action.

En analysant un manifeste comme s'il s'agissait d'une pétition, le conseil déploie un effort considérable... mais hors sujet. Une mise au point sur la nature et les compétences d'un conseil qui se permet de donner des leçons s'impose.

Et puis, si nous pouvons nous permettre une petite question : Pourquoi ce manifeste a-t-il été remis à la gendarmerie du Sentier dans le cadre de la plainte contre x pour des autocollants collés sur des panneaux et poteaux ?

NOS VOISINS DU CHENIT – DES PIONNIERS

À contre-courant, la Commune du Chenit a fait le choix assumé de la gratuité pour ses habitants et les entreprises ayant leur siège sur le territoire communal.

Un choix réfléchi, audacieux et cohérent avec l'esprit de nos villages. Pourtant, parce qu'elle est la seule en Suisse à avoir osé aller dans cette direction, vous n'avez pas hésités à affirmer – et nous citons – qu'elle n'aurait peut-être « pas tout à fait... fait juste ».

Mais qu'y a-t-il d'injuste à privilégier la paix, le calme et une ouverture envers nos commerçants et nos habitants ?

La gratuité n'est pas une faiblesse. C'est un choix clair, courageux et tourné vers le bien-être collectif.

CONCLUSION

La Vallée de Joux n'est pas un centre-ville de plaine. Tant que les épiceries, les postes et autres commerces continueront de s'éloigner des cœurs de nos villages, nos habitants devront malheureusement monter dans leur voiture et, une fois rentrés, la stationner sur la voie publique pour ceux qui n'ont pas la chance d'être propriétaires.

Ici, le contribuable paye déjà via l'impôt ; la voirie, le déneigement et les infrastructures publiques. Leur faire payer en plus pour se garer devant l'épicerie ou rendre visite à un proche, est une double peine. On nous promet des "miracles" pour la mobilité, mais sans trains et bus cadencés tôt le matin et tard le soir, c'est illusoire.

En revanche, l'effet certain d'un péage de stationnement est déjà une baisse des courses courtes, des visites spontanées et, finalement, du commerce local. La gratuité du stationnement n'est pas un "cadeau", c'est un choix d'aménagement cohérent avec notre territoire et les conditions météo de notre région.

Le Comité **STOP** places de parc payantes pour les habitants de la Commune de L'Abbaye défends donc et toujours :

- Les 2 premières heures de stationnement gratuites pour tous
- La gratuité pour les résidents et les entreprises ayant leurs sièges sur la commune
- 4 heures gratuites sur les parkings excentrés

La Vallée doit rester accueillante, vivante et équitable.

**NOUS REMETTRONS PROCHAINEMENT À LA MUNICIPALITÉ UNE
INITIATIVE POPULAIRE COMMUNALE !**

**RESTE À ESPÉRER QUE CETTE DERNIÈRE, NE LA FASSE PAS ENCORE
TRAINER JUSQU'À DÉCEMBRE...**

Le Comité

STOP Places de parc payantes pour les habitats de la commune de L'Abbaye

www.stopparcabbaye.com

